

Mme Rebecca Ruiz
Cheffe du DSAS
Bâtiment de la Pontaise
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 juin 2020

Salaires au CHUV – votre réponse du 26 mai à nos demandes de revalorisations salariales

Madame la Cheffe du Département,

Nous avons bien reçu votre réponse du à nos courriers du 6 décembre 2019 par laquelle vous refusez d'augmenter directement les classes salariales de la fonction 225 08-09-10 et celles des assistant.e.s sociales.aux du CHUV en nous invitant à nous adresser à la Commission d'évaluation des fonctions. Ces derniers.ères se réuniront en assemblée générale prochainement et vous feront parvenir leur position.

Nous souhaitons vous répondre par ailleurs comme suit.

Dans votre courrier, vous indiquez que les fonctions HES sont présentes à différents endroits de l'Etat et donc que ni vos services, ni le CHUV ne sont en mesure de produire une analyse correcte de ces métiers.

Pour les professions concernées par notre pétition, nous pensons qu'il doit s'agir d'une erreur: la fonction mentionnée est la fonction 225 08-09-10 de Decfo/Sysrem. Cette fonction regroupe au moins, par la volonté de l'employeur, les infirmières, sages-femmes, ergothérapeutes, techniciens en radiologie médicale, physiothérapeutes et diététiciennes. Or ces métiers ne se trouvent, au sein de l'Etat, qu'au CHUV. Vos services et le CHUV lui-même sont à ce point compétents pour en analyser les caractéristiques que ce sont eux qui ont procédé à l'analyse préalable, c'est-à-dire celle qui a abouti au résultat actuel (classes de salaires 08-09-10).

Par la suite, vous écrivez que *«la Commission d'évaluation des fonctions est compétente pour statuer en premier lieu sur vos demandes»*.

Nous rappelons que selon la Loi sur le Personnel de l'Etat, seul le Conseil d'Etat peut *«définir les fonctions et les évaluer»* (Art. 24, alinéa 3). La Commission d'évaluation des fonctions ne peut, quant à elle, émettre qu'un préavis sur la classification d'une fonction et une éventuelle modification de cette classification. Après ce préavis, le Conseil d'Etat décide, dans un sens ou dans l'autre.



Au delà de ces éléments juridiques, nous considérons que les demandes qui vous ont été adressées par notre syndicat sont légitimes et que vous devriez leur donner une réponse positive pour les raisons suivantes.

Le personnel dont il est question s'est, comme d'autres catégories, fortement mobilisé durant la crise que nous venons de traverser. La population a pu compter sur des équipes professionnelles, formées, qui se sont mobilisées immédiatement pour prendre en charge toutes les personnes nécessitant des soins. Au CHUV, les vacances ont été supprimées, la disponibilité du personnel envers l'employeur a été totale, les plannings de travail n'étant reçus que de semaine en semaine.

Ces efforts ne datent pas de la crise sanitaire: comme vous le savez, les métiers de soins ont évolué ces dernières années aussi bien techniquement, dans les compétences exigées, que dans l'autonomie toujours plus grande qui est exigée des professionnel.le.s.

En temps normal comme en temps de crise, le personnel évoqué ici travaille jour et nuit, sept jours sur sept, pour prendre soin de la population. Cette dernière ne s'y est d'ailleurs pas trompée en remerciant chaque soir les travailleuses et travailleurs de ce secteur entre autres. Le Conseil d'Etat, avec sa lettre de remerciement à la fonction publique, s'est joint aux applaudissements. Nous regrettons et déplorons d'autant plus vivement qu'il ne transforme pas ces remerciements symboliques en reconnaissance plus concrète.

Nous vous avons également adressé des revendications spécifiques à la période Covid 19 que nous nous permettons d'annexer au présent courrier. Pour rappel, une prime Covid 19 pour toutes et tous et des embauches pour l'hôpital public en sont le cœur. Cette liste vous est à nouveau adressée en annexe au présent courrier.

Durant la crise sanitaire, de nombreuses voix, presque unanimes, se sont retrouvées pour dire que les salaires des métiers de la santé devaient être revalorisés. La directrice des soins du CHUV s'est également exprimée publiquement dans ce sens. Faute d'une réponse positive de votre part, notre syndicat va logiquement proposer aux salarié.e.s que nous soutenons de prendre le chemin de la mobilisation collective pour faire valoir leurs droits.

Nous espérons vivement qu'un accord pourra être trouvé qui permette de valoriser ces fonctions fortement féminisées et de contribuer à rendre les métiers de la santé un peu plus supportables pour celles et ceux qui les exercent avec détermination et compétences.

Dans l'attente des réponses que vous voudrez bien y apporter, nous vous adressons, Madame la Cheffe du Département, nos meilleures salutations

Pour le SSP-CHUV

Anna Larcinese
Présidente

David Gygax
Secrétaire